



Association
Enfance et Eveil

Projet éducatif

Introduction

Le projet éducatif de l'association Enfance et Eveil pose les différents objectifs que se fixe l'association pour agir auprès des enfants et des parents. Il va indiquer à l'équipe de professionnels ce qui est attendu d'eux, des manières d'être, des pratiques, et permettre aux familles de comprendre les principes éducatifs et le fonctionnement de la structure.

Proposer à un enfant de se développer dans un espace collectif, avec d'autres enfants, avec d'autres adultes, est un choix éducatif.

I. Présentation de l'association

L'association Enfance et Eveil est une association de parents, loi 1901, à l'origine du projet du multi accueil « La Maison Soleil » pour les enfants âgés de 2 mois à 3 ans situé sur la commune de Derval.

1. Son fonctionnement

L'association est organisée avec :

- un **Conseil d'Administration** dont la fonction est :
 - de mettre en œuvre le projet de l'association et d'être garant du fonctionnement tel qu'il est défini dans les statuts,
 - d'informer et de mobiliser les adhérents,
 - d'assurer la fonction employeur, la gestion financière et administrative,
 - d'entretenir et de développer les relations partenariales avec les collectivités et institutions et avec les autres associations.

- des **commissions** dont la fonction est de faciliter les travaux du Conseil d'Administration et d'animer l'association :
 - Employeur : Gestion générale du personnel du multi accueil
 - Trésorerie : Gestion financière de l'association
 - Parentalité/événement : Organisation d'évènements conviviaux, autour de la parentalité ; d'actions telles que bourses aux jouets, lotos...
 - Communication : Gestion de la communication autour de l'association ou du multi accueil (site internet, newsletter, articles de presse, forum...)
 - Fonctionnement : Réflexion autour du fonctionnement du multi accueil en accord avec la réglementation et les exigences de la CAF ; attribution des places ; statuts associatifs ; règlement intérieur associatif.

- Bâtiment : Gestion de problématiques liées au bâtiment (petites réparations, projets, potager...)

L'association a pour partenaires principaux la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval et la CAF. Elle est adhérente de la Fédération Animation Rurale 44 qui accompagne l'association dans la mise en œuvre de son projet et dans les fonctions employeurs et financières.

Toute famille utilisatrice du multi accueil devient de fait adhérente à l'association Enfance et Eveil ainsi qu'à la Fédération Animation Rurale 44.

2. Les valeurs de l'association

- Respect de la personne humaine, de sa différence et de sa singularité, en prenant en compte son environnement social et familial ;
- Accompagnement du lien familial ;
- Primauté de l'acte éducatif ;
- Travail de prévention et d'information ;
- Soutien des familles rencontrant une situation de handicap.

II. Présentation du multi accueil

Le Multi accueil « La Maison Soleil » a ouvert ses portes au mois de septembre 2012.

Initialement halte-garderie, «La Maison Soleil» a été créée en 1993 à l'initiative de parents bénévoles.

D'abord ouverte une journée, elle n'a cessé d'évoluer en fonction des besoins des familles.

A la fin, elle fonctionnait 4 jours/semaine et pouvait accueillir jusqu'à 18 enfants de manière occasionnelle.

Aujourd'hui le multi accueil, « La Maison Soleil » a une capacité de 30 places, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Il se situe dans les locaux de la « Maison Intercommunale de la Petite Enfance » (MIPE) avec le Relais Petite Enfance, 8 rue du Lavoir à Derval.

Les locaux sont mutualisés avec le Relais Petite Enfance géré par la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval et avec lequel le multi accueil travaille en partenariat.

La structure accueille les enfants âgés de 2 mois à 3 ans répartis en deux sections :

Projet éducatif.
Association Enfance et Eveil
8, rue du lavoir
44590 Derval
MAJ : 2019

- la section « Chenille » (Petits/moyens) ;

- la section « Papillon » (moyens/grands).

L'accueil et l'encadrement des enfants sont assurés sur la structure par une équipe professionnelle diplômée et respectent les taux d'encadrement exigés.

L'équipe éducative est composée de :

- Une directrice Educatrice de Jeunes Enfants
- Des éducatrices de jeunes enfants
- Une infirmière
- Des auxiliaires de puériculture
- Des aides éducatrices titulaires du CAP petite enfance

Des agents de service garantissent l'entretien des locaux ainsi que la restauration.

La structure fonctionne conformément aux dispositions du décret n° 2007-230 du 20 février 2007 et du décret 2006-1753 du 2 décembre 2006, aux instructions en vigueur de la caisse nationale des allocations familiales, toute modification étant applicable et aux dispositions de son propre règlement de fonctionnement.

L'implication des parents dans la vie de l'association est nécessaire pour assurer la pérennité de la structure.

Les parents, en devenant adhérents de l'association Enfance et Eveil, s'engagent implicitement à participer à la vie de l'association, et peuvent notamment s'investir dans certaines commissions qui permettent d'apporter une qualité d'accueil et un service le plus adapté possible.

Ceux qui le souhaitent peuvent également entrer dans le Conseil d'Administration qui prend les orientations et décisions concernant le fonctionnement de la structure, la gestion du personnel et le budget de fonctionnement.

III. Les valeurs et objectifs de l'association

a. Respect de la personne humaine, de sa différence et de sa singularité, en prenant en compte son environnement social et familial :

- Par un accueil de qualité individualisé
- En instaurant une relation de confiance prenant en compte l'environnement social et familial

- En favorisant le bien-être par la construction d'une relation adaptée à chacun : enfants, parents et professionnels.
- En étant à l'écoute des enfants, des familles et de leurs valeurs éducatives.

b. Accompagnement du lien familial :

- En privilégiant les séparations dans des conditions favorables ;
- Par la mise en place de conditions permettant la sécurité physique et affective de chacun ;
- Par des échanges individualisés ;
- En respectant le temps qu'il faut à chacun pour recevoir et donner en toute confiance ;
- Par la mise en place d'actions de parentalité.

c. Primauté de l'acte éducatif :

- En agissant ensemble, parent et professionnel, pour un développement harmonieux des enfants ;
- En reconnaissant le parent comme 1^{er} éducateur de l'enfant et en favorisant la complémentarité éducative ;
- En permettant à l'enfant d'évoluer dans une atmosphère bienveillante ;
- En proposant des activités adaptées dans un cadre rassurant ;
- En prenant en compte les émotions, les capacités de chaque enfant par une attitude valorisante ;
- En favorisant les différentes découvertes et apprentissages en respectant le rythme de chacun ;
- En respectant l'individualité tout en prenant en compte le collectif et le bien-être du groupe.

d. Travail de prévention et d'information :

- En offrant un suivi sur place par du personnel diplômé et compétent ;
- En répondant aux besoins particuliers des familles de manière à lutter contre les exclusions ;

- En favorisant le partenariat avec des services de la petite enfance ;
- En permettant l'accueil de familles en situation de précarité ;
- En adaptant la formule d'accueil aux modèles familiaux (garde alternée, familles monoparentales, familles recomposées...);
- En renforçant les liens sociaux : lieu d'écoute, d'échanges et de mixité ;
- En permettant l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

e. Soutien des familles rencontrant une situation de handicap :

- En adaptant l'accueil à la situation et aux besoins ;
- En renforçant l'accompagnement par une approche spécifique ;
- En adaptant, si besoin, l'environnement matériel ;
- En favorisant le partenariat.

Conclusion

En conclusion, nous souhaitons mettre l'accent sur le lien entre parent et professionnel dans la prise en charge de l'enfant confié en structure collective.

Le fait d'être associatif implique de fait une participation active des familles dans la vie du multi accueil.

En tant que structure d'accueil petite enfance, nous sommes un des 1^{ers} maillons de la chaîne parallèle à la famille que l'enfant va suivre durant toute sa construction identitaire au sein de la société.

Ensemble, nous avons à cœur d'œuvrer pour le bien être de l'enfant, adulte en devenir.